

PEPETE LUMIERE LANCE UN APPEL AU MICRO-MECENAT CITOYEN pour l'année 2020

Bulletin pour devenir adhérent et/ou membre donateur

**Je coche le montant que je souhaite donner à l'association *pépète lumière*
pour son festival du mois de octobre 2020.**

Pépète lumière est une Association loi 1901 reconnue d'utilité publique.
Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% sur votre don.*

Adhérent 2020	Adhérent et membre bienfaiteur 2020			
<input type="checkbox"/> 5 € Pas de déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 30 € 10 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 60 € 20 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 100 € 34 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> € Déduisez 66% de votre don et vous serez ce que cela vous coûte vraiment

* Dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pépète lumière vous établit le rescrit à joindre à votre déclaration de revenus au mois de février de l'année d'imposition.

Je soussigné(e), _____

Domicilié(e) à

Courriel : _____

désire soutenir l'association **pépète lumière** dans son action et à ce titre

je fais un don de _____ € (somme en lettres – chèque à établir à l'ordre de *pépète lumière* et à envoyer au 1 Pont de l'Etang - 71250 Cluny)

A _____, le _____

SIGNATURE :